

INSCRIPTIONS VACANCES D'ETE 2010 Accueil de Loisirs du lundi 5 juillet au 20 août 2010

1 - **RETRAIT ET RETOUR DES DOSSIERS**

Du **lundi 17 mai au vendredi 21 mai** de 8h à 12h et de 14h à 17h au guichet unique du service sports et jeunesse. Le service sera ouvert exceptionnellement le jeudi après-midi.

2 - **PAIEMENT**

Le paiement se fera **tous les jours du 7 juin au 11 juin** auprès du service des Affaires Scolaires, place Allègre. Vous avez la possibilité de déposer votre chèque au service sports et jeunesse ou dans la boîte à lettres à l'entrée du bâtiment, de 8h à 12h et de 14h à 17h. Attention le service est fermé le jeudi après-midi.

3 - **VALIDATION DE L'INSCRIPTION**

- **Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**

- Les enfants dont les parents ne travaillent pas seront pris selon les places disponibles
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone
- Aucun courrier de confirmation ne sera adressé aux familles

La liste des enfants acceptés sera affichée sur le panneau extérieur du Foyer Socio-Educatif et au service des sports et jeunesse le vendredi 4 juin 2010

ACCUEIL DES ENFANTS

Accueil de loisirs

Les enfants âgés de 3 à 6 ans ou inscrits en école maternelle seront accueillis à l'école du Moulin-Vieux.

Les enfants âgés de 6 à 11 ans ou inscrits en école primaire seront accueillis à l'école Antoine Bussone.

7h45 – 9h : accueil des enfants / 16h30 – 18h00 : départ échelonné des enfants avec les parents.



Nous vous prions de bien vouloir munir vos enfants d'un sac dans lequel se trouveront un maillot de bain, une serviette, une gourde ou bouteille d'eau, de la crème solaire, une casquette ou chapeau (obligatoire) et un change pour les maternelles.

Arrivée et départ des parents

Les parents doivent accompagner leur enfant sur les lieux d'accueil. Ils ne seront sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur l'aura confié à un animateur.

Si le représentant légal de l'enfant ne peut venir le chercher il doit signer une autorisation permettant aux animateurs de le confier à la personne désignée qui devra se présenter avec une carte d'identité.

Médicaments

Il est important que les parents nous transmettent un protocole médical pour leur enfant afin que le personnel encadrant puisse administrer les soins nécessaires.

Absence de l'enfant

Nous demandons aux parents d'appeler **le service**, dès que possible, pour prévenir de l'absence de leur enfant.

SERVICE SPORTS ET JEUNESSE : 04 94 01 57 80 - 04 94 01 57 82